



Veau et femelle : savoir les distinguer

Identifier un beau mâle qui porte un panache est une chose relativement aisée. D'ailleurs, la présence d'un panache, même petit, indique qu'il s'agit d'un adulte. À ce sujet, mentionnons que pendant les périodes où la chasse au veau est interdite, on peut chasser l'original portant des bois de 10 cm ou plus.

Cependant, faire la différence entre une femelle et un veau dans une forêt dense est moins évident. Pourtant, ce n'est pas à négliger puisque le Règlement sur les activités de chasse ne permet pas toujours de pouvoir récolter un ou l'autre. Voici les éléments qui permettent de faire la différence entre les veaux et les femelles adultes au moment de la chasse.

1- La hauteur au garrot : elle correspond à la hauteur entre le sol et le sommet de la bosse sur le dos. Chez les adultes, elle est de 1,5 m à 1,8 m (5 pi à 6 pi) alors qu'elle est généralement d'un maximum de 1,2 m (4 pi) chez les jeunes nés au printemps.

2- Forme de la tête : La tête d'un veau est plus courte que celle de la femelle adulte lorsqu'on la regarde de profil. Vu de face, le



PHOTO : PESCOF

museau des veaux est petit et étroit et leur tête est plutôt triangulaire. Les originaux adultes, pour leur part, ont un museau large et leur tête est plutôt rectangulaire.

3- Tache vulvaire : Les femelles adultes ont généralement une tache triangulaire de couleur blanche juste au-dessous de la queue. En tout temps, il faut s'assurer d'identifier formellement un gibier, sinon il faut s'abstenir de tirer!

ZONE CHASSE

Le partenaire de chasse idéal!

L'application mobile gratuite ZONE CHASSE est devenue indispensable pour plus de 25 000 chasseurs. Téléchargez-la et ayez accès à une foule d'informations utiles en toute convivialité :

- Identifiez les espèces chassées au Québec
- Assurez-vous de la réglementation

- Découvrez les lieux de chasse au Québec
- Planifiez votre saison selon vos critères

Disponible en version
iOS et Android
www.zonechasse.com

ZONE CHASSE

Le partenaire de chasse idéal!



Réglementation, conseils
et information.
Zone Chasse vous
accompagne en tout temps!

www.zonechasse.com

La sécurité à la chasse : plusieurs aspects en jeu

Chaque année, des centaines de milliers de chasseurs sillonnent les forêts du Québec. Afin d'éviter les accidents et assurer la conservation de la faune, c'est votre devoir de respecter les lois et les règlements, d'accepter de partager le territoire, de bien préparer votre équipement et d'inciter vos compagnons à agir de la sorte.

Les équipements

Votre équipement doit être choisi selon le type de chasse que vous pratiquez. Il doit être entretenu avec soin en tout temps. Il est primordial de suivre rigoureusement les règles de sécurité dans la manipulation, le transport, l'entreposage et l'entretien de vos armes à feu. L'arme avec laquelle vous chassez doit être bien réglée et vous devez avoir pratiqué votre tir au préalable. Les statistiques démontrent qu'il y a très peu d'accidents pendant la chasse, ce qui en fait une activité très sécuritaire. Les rares accidents sont dus à des imprudences et peuvent donc être évités. Toute arme à feu doit être manipulée comme si elle était chargée, c'est-à-dire en la pointant dans une direction sécuritaire pour tous (soit vers le haut, soit vers le sol) tout en s'assurant que la chambre et le magasin soient vides.

Les règlements

Les règlements de chasse sont mis en place pour deux raisons : assurer la conservation de la faune, mais aussi la sécurité de tous,

chasseurs et non-chasseurs. Au Québec, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune constitue la principale loi qui touche la faune et ses habitats. Une exception existe, la gestion des oiseaux migrateurs relève du gouvernement fédéral et de la loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. Respecter les règles est une façon de contribuer à assurer la sécurité de tous.

Les transports

Les activités de chasse exigent de nombreux déplacements. Si vous utilisez un VTT, assurez-vous de respecter les règles de conduite émises par les fabricants et celles qui sont en vigueur lors de passages dans les sentiers balisés. Si vous voyagez sur l'eau, choisissez une embarcation sécuritaire qui convient et évitez de la surcharger, portez un vêtement de flottaison approuvé et ayez en main tout l'équipement de sécurité obligatoire.

Durant la chasse

En action de chasse, respectez consciencieusement toutes les consignes de sécurité apprises lors du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes feu (CCS-MAF), de l'Initiation à la chasse avec armes à feu (ICAF) ou de l'Initiation à la chasse avec arc et arbalète (ICAA). En cas de doute, référez-vous à votre manuel de cours (disponible en ligne : www.fedecp.com/securite-nature/trouver-un-cours). N'oubliez pas

que la loi exige que vous ayez en tout temps sur vous votre certificat du chasseur, votre permis d'armes feu et le permis requis pour l'espèce chassée. Si vous initiez un nouveau chasseur, assurez-vous qu'il a son permis d'initiation.

Lors d'une partie de chasse, le moment le plus crucial concerne l'identification du gibier. Avant de tirer :

- assurez-vous toujours que le canon de votre arme à feu n'est pas obstrué;
- identifiez toujours votre gibier avec précision. En cas de besoin, utilisez toujours des jumelles, jamais le télescope de votre arme;
- assurez-vous que le gibier ne se dirige pas vers un autre chasseur;
- au moment du tir, évaluez la distance entre vous et la cible et ne tirez sur un animal que si vous êtes certain de pouvoir le récupérer;
- assurez-vous que la trajectoire du projectile est libre et sécuritaire;
- vous devez être certain que chaque coup atteindra une zone vitale, assurant ainsi un abattage adéquat.

Enfin, n'oubliez jamais de vous conduire avec courtoisie et de partager le territoire de façon respectueuse avec les autres utilisateurs du milieu naturel qui pratiquent des activités de plein air durant des périodes qui coïncident avec une saison de chasse.

Médaillé provincial 2015 : M. James «Jim» Tomlin



La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs a remis, par l'entremise de sa filiale régionale Sécurité Nature, une médaille provinciale à M. James «Jim» Tomlin. Cette reconnaissance souligne ses 45 années de bénévolat à enseigner aux chasseurs la sécurité avec les armes à feu. Au nom de toute l'équipe des moniteurs provinciaux et régionaux, et celle de Val-d'Or, du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (PESCOF), nous disons merci à M. James «Jim» Tomlin d'avoir tracé le chemin avec une vision éducative de la pratique sécuritaire de la chasse pour des milliers d'adeptes. L'équipe des moniteurs des cours PESCOF de Val-d'Or.



Fauniquement **femme**
LATULIPPE

Chasse et pêche pour femme seulement !



Cette année encore, le séjour Fauniquement femme Latulippe fut mémorable. Pour l'occasion, vingt-quatre femmes de tous âges et de tous horizons étaient réunies du 3 au 5 juillet dans le décor enchanteur de la pourvoirie la Seigneurie du Triton pour une fin de semaine d'initiation aux activités de chasse, de pêche et de plein air au féminin!

Au programme, quatre ateliers d'initiation, guidés par des monitrices bénévoles d'expérience : la pêche à la ligne et à la mouche, le tir à la carabine et au fusil, le tir à l'arc et le maniement d'un moteur hors-bord. Chaque atelier était animé par des monitrices dévouées et expérimentées qui ont su transmettre aux participantes leur passion et les rudiments de ces activités.

La FédéCP tient à remercier les généreux partenaires de l'événement.

Le magasin Latulippe, partenaire principal de Fauniquement femme, a offert à chaque participante une canne, un étui et un coffre à pêche garni d'accessoires.

La Ferme Monette, également commanditaire du séjour, a remis plusieurs cadeaux aux participantes.

Les hôtes chaleureux de la Seigneurie du Triton reçoivent Fauniquement femme depuis 1999. La FédéCP est très reconnaissante de cet accueil et du solide partenariat établi avec cet établissement de renom.

Devant l'intérêt et l'enthousiasme que suscite l'événement, la FédéCP répétera le programme Fauniquement femme Latulippe en juillet 2016. Les inscriptions débiteront dès le mois d'août.

Surveillez le site Internet de la FédéCP pour connaître les détails.

LATULIPPE



Mario Bilodeau, président d'honneur du 16^e souper-bénéfice d'Héritage faune

Le vendredi 20 novembre prochain, Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP), tiendra son traditionnel souper-bénéfice. Sous la présidence d'honneur de monsieur Mario Bilodeau, copropriétaire de BILODEAU Canada, cette activité de financement d'importance première est entièrement dédiée à la relève dans le milieu de la chasse et de la pêche.

Chaque année, plusieurs centaines de convives se donnent rendez-vous au souper-bénéfice afin de contribuer aux objectifs de la fondation, qui, depuis 1980, est la première à s'être donné pour mission la restauration des habitats fauniques ainsi que la promotion de la relève des chasseurs et pêcheurs québécois. L'événement poursuit cette mission en recueillant des fonds qui permettent à la fondation d'offrir plusieurs programmes de subventions tels que les bourses « Relève ». Celles-ci sont distribuées en totalité aux associations de chasse et de pêche qui oeuvrent principalement auprès des jeunes, afin de les initier aux activités halieutiques et cynégétiques. En 2014, plus de 85 000 \$ ont ainsi été amassés.

L'événement aura lieu à l'Hôtel Plaza, situé sur le boulevard Laurier à Québec et débutera dès 17 h 30. Le cocktail de bienvenue sera suivi d'un repas quatre services pendant lequel aura lieu un encan silencieux ainsi que de nombreux tirages.

Le prix de vente du billet est de 160 \$ (un reçu fiscal de 80 \$ vous sera remis). Pour vous procurer votre billet ou pour réserver votre table de huit (8) personnes, nous vous invitons à visiter le site Internet sécurisé www.jedonneenligne.org/heritagefaune. L'achat de billets peut aussi se faire en communiquant avec madame Line Guillemette au 1 888 LA FAUNE (523-2863).

Environnement Canada lance son nouveau permis électronique de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier (OMCG) de 2015

Environnement Canada a lancé un système amélioré de délivrance informatisée de permis pour permettre l'achat en ligne d'une version imprimable du permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier (OMCG). Cette initiative, qui fait suite à l'engagement du gouvernement du Canada d'améliorer la disponibilité et les standards de services des permis de chasse aux OMCG pour tous les Canadiens, permettra aux chasseurs de recevoir par courriel et d'imprimer leur permis en quelques minutes dans le confort de leur foyer. Les permis de chasse aux OMCG de 2015 sont aussi disponibles chez Postes Canada ainsi que chez certains four-

nisseurs indépendants à travers le pays depuis le 1er août 2015. Le nouveau permis électronique de chasse aux OMCG en ligne requiert les mêmes informations que celles demandées sur le permis physique actuel, tel que le nom du chasseur, son adresse postale, sa date de naissance, etc.

Le coût du permis électronique de chasse aux OMCG avec l'image du Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada est le même que le permis physique, soit 17 \$ plus les taxes applicables. Les recettes de la vente des timbres (8,50 \$ chacun) sont transférées à Habitat faunique Canada pour financer des initiatives de conservation.

Depuis sa création en 1984, Habitat faunique Canada a reçu plus de 50 millions de dollars grâce à la vente du Timbre afin de soutenir des projets de conservation de l'habitat à travers le pays. Le coût du permis couvre partiellement les frais d'administration du permis et la gestion de la récolte afin d'assurer une chasse durable dans l'avenir.

Si vous avez des questions à propos du permis électronique de chasse aux oiseaux migrateurs, veuillez vous référer à la Foire aux questions sur le site web d'Environnement Canada (www.ec.gc.ca) ou communiquer avec Environnement Canada au 1 800 668-6767 ou enviroinfo@ec.gc.ca.

Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada 2015

Le tableau de l'artiste de la faune de Salt Spring Island (C.-B.), W. Allan Hancock, intitulé «Resplendissantes – Tourterelles tristes» a été dévoilé en tant qu'image du Timbre et de la lithographie pour la conservation des habitats fauniques du Canada de 2015.

Cette année marque la 31^e édition du programme de timbres et lithographies sur la conservation des habitats fauniques au Canada. Le succès de ce programme a été rendu possible grâce à l'appui du Service canadien de la faune d'Environnement Canada, d'artistes animaliers canadiens et de la communauté des chasseurs.

Le Timbre pour la conservation des habitats fauniques du Canada est acheté principalement par les chasseurs de sauvagine pour valider leur permis de chasse aux oiseaux migrateurs, ce qui contribue directement aux efforts de conservation des



habitats «sur le terrain» ainsi qu'aux efforts d'intendance. Le Timbre est aussi acheté par des collectionneurs de timbres, des acheteurs de lithographies et des particuliers

intéressés à contribuer à la conservation des habitats fauniques au Canada.

Pour plus d'informations :

www.whc.org/fr

Restez à l'affut !
 Suivez-nous sur notre page Facebook :
www.facebook.com/federationcpc